

## Service Public d'Assainissement Non Collectif

52 Faubourg de Villeperrot - 89140 Pont sur Yonne

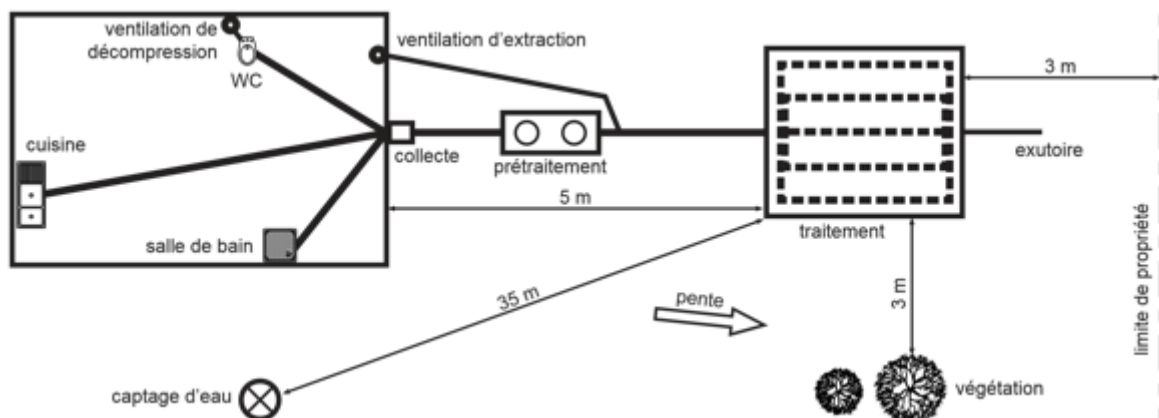
Tél : 03.86.67.21.46 - 06.47.30.78.78

Email : service.spanc@ccyn.fr

### Pièces à fournir

- 1) La présente demande complétée et signée.
- 2) Un plan de situation (1/25000 à 1/10000).
- 3) Un plan de masse (1/500 à 1/200) précisant :
  - . La position de l'habitation (future ou existante), des limites de propriété et des habitations voisines.
  - . L'emplacement des installations d'assainissement non collectif (prétraitement, traitement, ventilations, exutoire...)
  - . La position des captages d'eau (puits...), des sources et des ruisseaux dans un rayon de 50 m.
  - . Le sens de la pente du terrain.
- 4) Indiquer la position des pièces de l'habitation et des points d'eau.

Exemple de plan type à fournir :



Date de la demande :

Date du contrôle :

Nature du projet :  Permis de construire  Déclaration de travaux  Réhabilitation de l'assainissement

### Lieu d'implantation des travaux

Adresse :

Commune :

Code postal :

N° parcelle cadastrale :

Superficie totale de la parcelle :

Superficie disponible pour l'assainissement :

## Demandeur

Nom et prénom du propriétaire :

Adresse actuelle :

Commune :

Code postal :

Tél :

## Caractéristiques de la construction

**Maison d'habitation individuelle :**  Habitation principale  Habitation secondaire\*  Location

\* Habitation secondaire ( La pose d'une micro station n'est pas autorisée sauf si prévue dans l'arrêté)

Nombre de pièces principales :

Nombre de chambres :

**Autres types de locaux (préciser) :**

Nombre de personnes fréquentant l'établissement :

## Caractéristiques du terrain

Pente du terrain :  Faible (< 5 %)  Moyenne (entre 5 et 10 %)  Forte (> 10 %)

Nature du sol entre 1,0 m et 1,5 m de profondeur (pour déterminer celle-ci, creuser à l'emplacement prévu pour le dispositif de traitement ou faire réaliser une étude de sol par un bureau d'études) :

Terre végétale  Sable  Roche calcaire (craie)  Roche granitique  Argile

Observations :

Existe-t-il une nappe d'eau à moins de 1 m du fond du système d'assainissement prévu ?  Oui  Non

Existe-t-il un captage d'eau (puits...) dans un rayon de 35 m du dispositif de traitement prévu ?  Oui  Non

Si oui : est-il utilisé pour la consommation humaine ?  Oui  Non

Observations :

## Installateur prévu pour le dispositif d'assainissement non collectif

Nom :

Adresse :

Tél :

## Choix de la filière d'assainissement non collectif

(voir le guide de l'Assainissement non collectif - téléchargeable sur le site [www.cc-yonne-nord.fr/spanc](http://www.cc-yonne-nord.fr/spanc))

Si une étude particulière a été réalisée, joindre le rapport d'étude.

### 1) Dispositif de prétraitement

Fosse toutes eaux : Volume :  $m^3$  Distance par rapport à la maison : (entre 2 m et 10 m maxi)

Autre (joindre un descriptif du dispositif) :

Est-il prévu d'immobiliser la fosse ou la micro station par une dalle d'amarrage ?  Oui  Non

Des puits de décompression sont-ils prévus ?  Oui  Non

Est-il prévu de protéger la fosse par une dalle de répartition ?  Oui  Non

### 2) Dispositif de traitement (Si le prétraitement est une micro station ou équivalent, passez directement au paragraphe 3)

#### Sol perméable (infiltration dans le sol)

Tranchées d'épandage : Longueur : m Nombre de tranchées :

Filtre à sable vertical non drainé : Surface :  $m^2$

#### Sol imperméable

Filtre à sable vertical drainé : Surface :  $m^2$

#### Sol avec remontées de nappes ou sol inondable

Tertre d'infiltration

Surface à la base :  $m^2$  et surface au sommet :  $m^2$

Semi-enterré :  Oui  Non

Le traitement est-il positionné à au moins :

5 mètres de toute fondation :  Oui  Non

3 mètres de tout arbre :  Oui  Non

3 mètres des limites de la parcelle :  Oui  Non

### 3) Exutoire (les puisards sont interdits)

Type d'exutoire  Cours d'eau\*  Fossé\*  Réseau d'eaux pluviales\*

Tunnel d'infiltration  Autre (précisez) :

Dans le cas d'un rejet hors de la propriété, une autorisation écrite du propriétaire de l'exutoire doit être fournie.

\*une autorisation du gestionnaire correspondant doit être fournie.

### 4) Confirmer la lecture et prise en compte des points suivants en cochant les cases.

Si la fosse est située à plus de 10 m de la maison, un bac dégraisseur est obligatoire.

Un regard de collecte en sortie de maison est OBLIGATOIRE.

Les ventilations amont et aval sont obligatoires. L'aval est muni d'un extracteur.

### 5) Relevage éventuel

Nécessité d'une pompe de relevage :  Oui  Non

Emplacement de la pompe :  Avant prétraitement  Sortie prétraitement  Après traitement

## Engagement

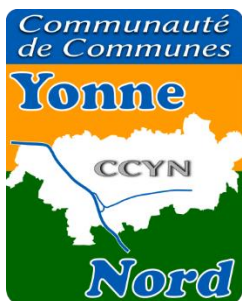
Le propriétaire soussigné, certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus et s'engage à :

- Ne pas entreprendre de travaux avant l'approbation du dossier,
- Réaliser l'installation d'assainissement en son entier, conformément à la réglementation en vigueur et au projet tel qu'il aura été approuvé,
- Prévenir le SPANC avant le début des travaux ET avant le remblayage des dispositifs (dans le cas contraire aucun certificat de conformité ne pourra être délivré. Le propriétaire sera dans tous les cas facturé,
- Payer la redevance selon tarifs fixés par délibération (231€),
- Avoir pris connaissance du règlement du service. (téléchargeable sur le site [www.cc-yonne-nord.fr/spanc](http://www.cc-yonne-nord.fr/spanc))

A

, le

Signature **OBLIGATOIRE** du propriétaire



*Assainissement non collectif*  
*Demande d'installation d'un dispositif*  
**Service Public d'Assainissement Non Collectif**

52 Faubourg de Villeperrot - 89140 Pont sur Yonne  
Tél : 03.86.67.21.46 - 06.47.30.78.78

Email : service.spanc@ccyn.fr

**Proposition d'avis du contrôleur**

**DOSSIER :**

AVIS FAVORABLE       AVIS FAVORABLE AVEC RESERVES       AVIS DEFAVORABLE

**Date et nom du contrôleur :**

**Commentaires :**

**Validation de la proposition du contrôleur**

**M. le Président de la Communauté de Communes Yonne Nord**

**Pour le Président, par délégation, le Vice-Président M. CHISLARD PATRICK**

**Date et signature :**

**Entretien de votre dispositif d'assainissement**

La qualité du fonctionnement d'un dispositif d'assainissement non collectif dépend de sa conception, du soin apporté à sa réalisation et de son entretien. Ainsi, l'usager sera tenu d'assurer un bon entretien des différents équipements.

**Aussi, il est rappelé que les regards ou les tampons de visite doivent rester accessibles et visibles.**

La fosse toutes eaux doit être vidangée lorsque le volume de boue représente la moitié de son volume utile. Le préfiltre est à nettoyer 3 à 4 fois par an. L'entreprise qui réalisera la vidange devra impérativement remettre au locataire ou au propriétaire une **attestation** comportant les indications suivantes :

- son nom ou sa raison sociale, et son adresse - l'adresse de l'habitation - le nom de l'occupant ou du propriétaire - la date de la vidange - la quantité des matières éliminées - le lieu du dépotage.

Evitez les vidanges lors des saisons humides ou lors de fortes pluies.

**Le vidangeur ne doit pas laver la fosse.** Il doit laisser un fond de boue afin de faciliter le redémarrage de la fosse.

**La fosse doit être remise en eau** au moins aux 2/3 afin d'assurer sa stabilité et un redémarrage rapide.

Aucune plantation arbustive à moins de 3 m des systèmes de traitement (drains).

Aucun stockage statique sur les drains (pas de passage de voitures non plus).

**SPANC**

**06.47.30.78.78**  
Service.spanc@ccyn.fr